

PROCÈS-VERBAL

Le quinze avril deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil.

Date de la séance :	15 avril 2024
Date de convocation :	9 avril 2024
Nombre de conseillers en exercice :	24
Nombre de présents :	17
Nombre de votants :	21

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Evelyne DUPONT, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabel COUDRAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Francis BRONNAZ à Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Hélène LEROY à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Jean LEFEBVRE à M. Didier ONFRAY, M. Philippe DELAUNAY à M. Francis DAVOUST.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY.

Absente non excusée : Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Secrétaires de séance : Mmes Caroline CHOPIN, Isabel COUDRAY.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal

Conseil municipal du 18 mars 2024

Adopté à l'unanimité,

Madame Natacha Brunet relève en page 10 du PV, il est écrit que les jeux dans le parc du château seront installés au même endroit que les précédents, elle signale qu'ils ne seront pas au même endroit ; Elle demande confirmation de la tenue d'une réunion pour suivre le projet.

Madame le Maire rappelle que le procès-verbal n'est jamais exhaustif et qu'il y aura bien une réunion pour suivre les aménagements.

FINANCES

Commission de finances des 6 et 27 mars 2024

Budget principal de la commune

DCM 2024-032- Approbation du compte de gestion budget principal- Exercice 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;

VU le Compte de gestion du budget principal de la commune dressé par Monsieur le Trésorier municipal ;

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier municipal a repris dans ses écritures les résultats ; le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés ;

CONSIDÉRANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- autorise Madame le Maire ou un adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité,

DCM 2024-033- Approbation du compte administratif budget principal – Exercice 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;

Madame le Maire sort de la salle pour le vote,

Monsieur Arnaud Cheux, adjoint aux finances, sous la présidence de Monsieur Francis Davoust, doyen de l'assemblée, invite au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- approuve le compte administratif 2023 du budget principal de la commune.
- autorise Madame le Maire ou un adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité,

DCM 2024-034- Affectation du résultat comptable du budget principal – Exercice 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif de l'exercice 2023 et les deux décisions modificatives qui s'y rattachent ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	143 790,53 €		165 777,05 €	309 567,58 €	388 463,50 €	388 463,50 €	78 895,92 €
					-		
FONCTIONNEMENT	1 400 826,89 €	800 000,00 €	742 299,15 €	1 343 126,04 €			1 343 126,04 €
					-	-	

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	1 343 126,04 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	78 895,92 €

Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 264 230,12 €
Total affecté au c/ 1068 :	78 895,92 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Adopté à l'unanimité,

DCM 2024-035- Vote du budget primitif du budget principal – Exercice 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le débat d'orientation budgétaire du conseil municipal ;
VU le projet de budget primitif 2024 proposé en commission des finances le 6 mars ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- approuve le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

BP 2024 - COMMUNE	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	8 299 053,12 €	8 299 053,12 €
Section d'Investissement	5 420 607,00 €	5 420 607,00 €
TOTAL	13 719 660,12 €	13 719 660,12 €

Adopté à la majorité (1 Contre JB Marchand, 1 Abstention N. Brunet),

Questions sur le Fonctionnement :

Madame Natacha Brunet demande la raison de l'augmentation des prestations de service (exemple : taille de haies). Est-ce la conséquence d'une diminution des effectifs ?

Monsieur Arnaud Cheux précise que ces travaux étaient faits en interne et qu'un arbitrage est fait au regard des effectifs, du taux de présence, du vieillissement des agents, leur état de santé ne permet pas de réaliser certaines activités.

Madame le Maire précise qu'il y a des incapacités de travail.

Madame Natacha Brunet pensait que l'achat du robot tondeuse était dans la perspective de libérer du temps.

Madame le Maire confirme que l'objectif est de libérer du temps sur une tâche qui revient toutes les semaines.

Monsieur Arnaud Cheux rappelle qu'historiquement le service Espaces Verts n'est pas dimensionné pour faire tous les travaux d'espaces verts. Le service n'est pas en mesure de couvrir toutes les surfaces à entretenir. Il y a toujours un arbitrage sur ce qu'il y a de plus urgent à faire.

Madame Isabel Coudray demande la procédure de reclassement de ces agents.

Monsieur Arnaud Cheux explique que la volumétrie des tâches en espaces verts permet de les réorienter vers d'autres tâches comme le fleurissement, l'arrosage.

Monsieur Jean-Baptiste Marchand demande le nombre d'employés en espaces verts.

Monsieur Arnaud Cheux estime, en équivalent temps plein, entre 7 et 8 agents. Les élus se font conseiller également par le technicien qui pilote l'équipe.

Madame Natacha Brunet demande si les 99 000 € en fêtes et cérémonies concernent uniquement les illuminations de Noël. Madame Natacha Brunet rappelle que la somme annoncée était de 73 000 €. Elle demande ce que comprend le marché.

Monsieur Edouard Detaille répond la fourniture, la pose, la dépose et l'entretien pendant un mois et demi.

Monsieur Arnaud Cheux confirme que le budget est en diminution. Il y a un marché de base qui peut varier, suivant les années, en fonction des réparations. La durée d'allumage est écourtée et il y a moins de rues illuminées par rapport aux précédentes années.

Monsieur Edouard Detaille indique qu'il y a eu l'ajout de la rue piétonne, du rond-point Leclerc.

Monsieur Jean-Baptiste Marchand demande des explications sur l'article « formation des élus ».
Monsieur Arnaud Cheux répond qu'il ne s'agit pas de formation, mais de cotisations obligatoires.

Questions sur l'Investissement :

Madame Natacha Brunet demande des précisions sur le mobilier pour Allée du champ de bataille.

Monsieur Arnaud Cheux explique qu'il n'est pas déterminé, exercice de prévisions budgétaires.

Madame Natacha Brunet demande la destination de l'achat d'un nouveau robot tondeuse, a vu un robot dans le parc du château.

Monsieur Stéphane Cherrier indique qu'il ne peut pas être déplacé, il est programmé avec une cartographie de la surface.

Monsieur Jean-Baptiste Marchand estime que le changement des portes d'entrée à la mairie coûte cher.

Monsieur Edouard Detaille précise qu'il s'agit de deux portes, plus les arches.

Monsieur Arnaud Cheux complète avec un système de sécurité.

DCM 2024-036- Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024

Monsieur l'Adjoint aux finances présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Pour rappel, depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est ainsi proposé de maintenir les mêmes taux d'imposition qu'en 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

✓ REPORTE les taux suivants pour 2024 :

Taxe d'habitation- TH	17,51 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties- TFPB	42,40 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties- TFPNB	52,88 %
Cotisation foncière des entreprises- CFE	15,59 %

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

✓ CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,

-de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité,

Budget Annexe – Assainissement

DCM 2024-037- Approbation du compte de gestion Assainissement- Exercice 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif de l'exercice 2023 ;

VU le Compte de gestion du budget assainissement dressé par Monsieur le Trésorier municipal ;

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier municipal a repris dans ses écritures les résultats ; le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés ;

CONSIDÉRANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- autorise Madame le Maire ou un adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité,

DCM 2024-038- Approbation du compte administratif Assainissement – Exercice 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le budget primitif de l'exercice 2023 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- approuve le compte administratif 2023 du budget assainissement.
- autorise Madame le Maire ou un adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité,

DCM 2024-039- Affectation du résultat comptable Assainissement– Exercice 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 ;
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SECTION INVESTISS	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATIO N DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	-228 574,30 €		510 674,41 €	282 100,11 €	245 535,60 €	-245 535,60 €	36 564,51 €
FONCTIONNEMENT	241 639,94 €	-	51 602,46 €	293 242,40 €	-	-	293 242,40 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	293 242,40 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	293 242,40 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Adopté à l'unanimité,

DCM 2024-040- Vote du budget primitif Assainissement – Exercice 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de budget primitif 2024 proposé ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- approuve le budget Assainissement 2024 arrêté comme suit :

BP 2024 - ASSAINISSEMENT	Dépenses	Recettes
Section d'Exploitation	516 471,23 €	516 471,23 €
Section d'Investissement	879 470,13 €	879 470,13 €
TOTAL	1 395 941,36 €	1 395 941,36 €

Adopté à l'unanimité,

Budget Annexe – Lotissement de la Gare

DCM 2024-041- Approbation du compte de gestion Lotissement de la Gare- Exercice 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif de l'exercice 2023 ;

VU le Compte de gestion du budget Lotissement de la Gare dressé par Monsieur le Trésorier municipal ;

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier municipal a repris dans ses écritures les résultats ; le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés ;

CONSIDÉRANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- autorise Madame le Maire ou un adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité,

DCM 2024-042- Approbation du compte administratif Lotissement de la Gare – Exercice 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif de l'exercice 2023 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- approuve le compte administratif 2023 du budget Lotissement de la Gare.

- autorise Madame le Maire ou un adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité,

DCM 2024-043- Vote du budget primitif Lotissement de la Gare – Exercice 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de budget primitif 2024 proposé ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- approuve le budget Lotissement de la Gare 2024 arrêté comme suit :

BP 2024 – Lotissement de la GARE	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	373 171,25 €	373 171,25 €
Section d'Investissement	799 041,38 €	799 041,38 €

TOTAL	1 172 212,63 €	1 172 212,63 €
-------	----------------	----------------

Adopté à l'unanimité,

Madame Natacha Brunet demande si les derniers terrains ne peuvent pas bénéficier à des familles avec enfants pour augmenter les effectifs des écoles du Neubourg.

Monsieur Arnaud Cheux explique qu'à ce stade, la commune n'est pas dans une opération de rentabilité économique. Le quartier est diversifié avec une bonne mixité entre logements sociaux, pôle médical au centre et logements individuels.

Madame Anita Le Merrer précise que certains propriétaires ont investi pour louer les logements, comme pour le projet situé sur l'ancien Point P.

DCM 2024-044- Vote des subventions – associations – 2024

La commission FINANCES s'est réunie le 27 mars 2024 pour prendre connaissance des demandes de subventions formulées par les associations et statuer sur les montants à soumettre au vote lors du conseil municipal.

Conformément à l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, qui interdit aux conseillers municipaux de participer aux délibérations portant sur une affaire les intéressant personnellement ou comme mandataire, un élu président ou trésorier d'une association est tenu de quitter la salle au moment du vote lui allouant une subvention.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les demandes de subventions pour l'année 2024, présentées par les associations et examinées par la Commission Finances réunie le 27 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT que l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales interdit aux conseillers municipaux de participer aux délibérations portant sur une affaire les intéressant personnellement ou comme mandataire, un élu président ou trésorier d'une association est tenu de quitter la salle au moment du vote lui allouant une subvention ;

- décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations selon le tableau ci-joint.

Adopté à l'unanimité,

Madame Natacha Brunet remarque que l'association PBHA n'apparaît pas dans la liste des associations qui ont déposé une demande.

Monsieur Arnaud Cheux explique que l'association PBHA n'a pas la même vision que la politique municipale. L'action est déjà couverte par la commune avec ses orientations budgétaires.

CULTURE – ANIMATION – COMMUNICATION

Compte-rendu de la commission du 26 mars 2024

Présents : Isabelle Vauquelin, Anita Le Merrer, Evelyne Dupont, Gilles Barbier, Caroline Chopin, Isabel Coudray, Claire Lapoirie, Isabelle Ameye

Excusée : Marie-Noëlle Chevalier

Communication

- Prochain agenda : 2 prestataires nous ont répondu ; notre choix s'est porté sur les Éditions Municipales.
- Rétro planning du Vivre Ensemble : les articles doivent être donnés le 02 mai au plus tard.

Culture et Animation

Bilans évènements passés :

- **Conférence M. Follin** jeudi 15 février : très intéressante, elle a attiré une centaine de spectateurs.
- **FCA 2125** spectateurs dont environ 600 scolaires pour 16 films.

Coûts :

Communication (conception, impression affiches livrets marque-pages) : 6 810 € TTC Il est décidé de supprimer les marque-pages.

Expositions, ateliers publics, ateliers écoles : 11 328 euros
total : 18138 euros. Aide départementale : 3 000 euros
Reportage France 3 Normandie le jeudi 7 mars

Coût

- **Journée des droits des femmes** vendredi 8 mars, peu de femmes sont venues se présenter, distribution dans les écoles, à la mairie et aux services techniques.
- **Repas des Aînés** 10 mars : 232 repas prévus, 229 repas délivrés. Environ 20 pers à l'apéritif (élus, CMJ et leurs parents),
Beaucoup d'ambiance, des retours très positifs.
- **Tour de Normandie** 15 mars : belle affluence
- **Dictée** le 16 mars 35 lycéens-adultes, 9 CM1-6èmes, pas de 5èmes-3èmes
Merci à C. Chatton pour le choix des textes et la lecture aux lycéens adultes
- **Comice** le 17 mars : beaucoup de visiteurs l'après-midi

Organisation évènements à venir :

- **Chasse aux œufs** le 30 mars dans le parc du Vieux-Château avec participation de 3 clowns
- **Concert UP (Hommage à Fabien Chemin)** : jeudi 11 avril à 20h30 au Viking
- **Bonheur en Camping-Car** jeudi 18 avril au Viking à 20h30
1 400 € de cession, 270€ hôtel + petit déjeuner + SACD + repas
215 inscrits à ce jour
- **Chasse au trésor Les Explorateurs** mercredi 24 avril après la projection de 14h
- **Cartographie 4** conférence théâtre (Tangram) samedi 18 mai 15h au Viking
- **Culturissimo** (lecture de roman par Clotilde Courau) vendredi 7 juin à 19h30 ou 20h au Viking
- **Kazi Classik** (spectacle jeunesse) dimanche 27 octobre 11h au Viking Coût 2 500 € Tarifs proposés : 10€ plein tarif, 6€ tarif réduit.
- **Vive le sport I (Gérard Holtz)** vendredi 15 novembre (changement de date) 20h30
Coût 4 800€ + technique + VHR + Taxes
Tarifs proposés : 30 € Orchestre, 28 € balcon, 20 € tarif réduit.

Spectacles en proposition :

- **Concert Martin Barral** à l'église
Date choisie : jeudi 18 juillet 20h30
- **Concert UP Eglise JEP** à l'église
L'UP propose un concert le dimanche 21 septembre 2024 après-midi à l'Eglise dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine
- **Concert Chœur d'Hommes** Date prévue samedi 9 novembre vers 17/18h à l'Eglise Coût 400 € Tarif unique proposé 8 euros
- **Proposition de Mme Durand, productrice et de M. Ory régisseur** : obtenir des spectacles à moindre coût : il est décidé de faire l'essai sur 1 séance
- **Sherlock Holmes** 8 000€ HT, transport inclus. Ajouter technique, hôtellerie et restauration.
- **La Promesse de l'Aube** Avril mai 2025 : 3300€ HT + VHR. On peut y associer les scolaires, roman qui peut être étudié en 3^{ème}
- **Plein la vue** (nouvelle pièce des Zigomatics) entre janvier et juin 2025
1 000 € + technique + repas
- **Spectacle Hors les Murs avec le Tangram**
Nouveau tarif de cession : entre 1 500 € et 2 000 € : refusé par la commission pour 2025

Informations :

- **Le CTEJ**
Rendez-vous à la MADE à Evreux le 5 avril à 10h pour le projet borne interactive au collège P. Corneille
Restitution le vendredi 31 mai du projet artistique de la Grande Echelle
- **Pop Fiction I** Restitution au Viking le 4 avril
- **Le MuMo** (projet CDC) musée itinérant présentant des collections du centre Pompidou du 15 au 17 avril.
L'exposition s'intitule "Être(s)Vivant(s)". L'emplacement choisi est derrière le CFA, entrée par la rue Ernest Neuville, Ouverture au public le mercredi 17 de 17h à 18h
- **Camelote** projet avec le centre photographique de Rouen dans le cadre des droits culturels en Territoires Normands.
D'Avril à juillet 2024 sont prévus des interventions sur le marché et des ateliers de pratique artistique avec les écoles, collèges, lycée et Ehpad.

- **La Cabane** (projet CDC) du 23 au 27 Septembre, place Dupont de l'Eure
Des ateliers artistiques sont à prévoir avec différents publics

DCM 2024-045- Tarifs des spectacles validés en commission

Il est demandé au conseil municipal de fixer les tarifs pour les spectacles validés en commission du 26 mars 2024.

Proposition des tarifs suivants :

- 1) KAZI CLASSIC
Dimanche 27 octobre à 11h
Adulte : 10 € - Enfant (jusqu'à 16 ans) : 6 €
- 2) CONCERT CHŒUR D'HOMMES (de Caugé)
Samedi 9 novembre à 17h ou 18h
Tarif unique : 8 €
- 3) VIVE LE SPORT – ONE MAN SHOW GERARD HOLTZ
Vendredi 15 novembre à 20h30
Orchestre : 30 € - Balcon : 28 € - Réduit : 20 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer les tarifs des spectacles programmés par la commune ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- décide de fixer les prix d'entrée comme suit :

1) KAZI CLASSIC, le dimanche 27 octobre,

- tarif adulte : 10 €

- tarif enfant (jusqu'à 16 ans) : 6 €

Adopté à l'unanimité,

2) CONCERT CHŒUR D'HOMMES, le samedi 9 novembre,

- tarif unique : 8 €

Adopté à l'unanimité,

3) VIVE LE SPORT-ONE MAN SHOW GERARD HOLTZ, le vendredi 15 novembre,

- Orchestre : 30 €

- Balcon : 28 €

- Réduit : 20 €

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 N Brunet

- précise que le tarif réduit est applicable, sous présentation d'un justificatif, aux moins de 25 ans, demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du RSA et aux titulaires d'une carte « handicap ».

- indique que les droits d'entrée seront encaissés par la régie de recettes pour les animations municipales.

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

URBANISME – PATRIMOINE

Compte-rendu de la commission du 2 avril 2024

Étaient présents : G. Barbier, F Bronnaz, I Ameye, N Brunet, E Detaille, S Cherrier, MN Chevalier, A Le Merrer, et I Vauquelin.

Étaient excusés : A Leroy, I Coudray

→ DIA et DC

- DIA 027 428 24 N0011 : Cession fonds de commerce. Place Ferrand. Parcelle AT-60 /47m2.Zone Up
- DIA 027 428 24 N0012 : Cession habitation. 5 Allée de la mare aux joncs. Parcelle AP-12 /818m2. Zone Uh
- DIA 027 428 24 N0013 : Cession habitation. 16 Rue des 40 acres. Parcelle D-342 /931m2. Zone Uh

- DIA 027 428 24 N0014 : Cession local professionnel. 22A Rue Guilbert. Parcelle AT-2 /344m2. Zone Uh
- DIA 027 428 24 N0015 : Cession habitation. 10 Rue de Brionne. Parcelle AV-146 /146m2. Zone Uh
- DIA 027 428 24 N0016 : Cession habitation. 19 Rue de Verdun. Parcelle AM-34 /48m2. Zone Uh
- DIA 027 428 24 N0017 : Cession garage. Avenue de la Libération. Parcelles AL-146-157 260/4165m2. Zone Uh

Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner ces biens.

→ Déclaration Préalable :

- DP 027 428 24 N 0019 : Route de Beaumont. Parcelle AW 133 – 996m2. Zone Uh. Construction d'une extension d'atelier.
ABF : accord
CCPN : instruction en cours
Avis de la commission : favorable
- DP 027 428 24 N 0020 Rue de Brionne. Parcelle AE-58 – 222m2. Zone Uh. Ravalement de façade – changement porte d'entrée-fermeture porte en bois pour mettre une petite fenêtre
ABF : en cours
CCPN : en cours d'instruction
Avis de la commission : favorable
- DP 027 428 24 N 00021 : Rue Guilbert. Parcelles AK-130-135-212 – 2118m2. Zone Uh - zone Up partiellement pour la parcelle AK-212. Changement de portail
ABF : accord
CCPN : en cours d'instruction
Avis de la commission : favorable
- DP 027 428 24 N 00022 : Place Aristide Briand. Parcelle AL-250– 63m2. Zone UP. Changement des fenêtres
ABF : Accord avec prescriptions (Le pvc n'est pas autorisable, il convient de poser des fenêtres en bois ou en aluminium avec la même division avec petits bois que l'existant, La couleur blanche convient, pas de volets roulants extérieurs.
CCPN : en cours d'instruction
Avis de la commission : Les élus souhaiteraient des informations sur l'environnement urbain autour de la place Aristide Briand pour se prononcer.
- DP 027 428 24 N 00023 : Route de Beaumont. Parcelle AH-19 2643m2. Zone Uh. Installation de panneaux solaires
ABF : accord
CCPN : en cours d'instruction
Avis de la commission : défavorable : demande de prise en compte de l'article Uh2.4.10 du PLU qui indique que les panneaux solaires doivent être intégrés au volume de la toiture avec une pose à fleur. Ils devront présenter une teinte assurant un fondu avec les éléments de couverture : capteurs solaires et cadres.
- DP 027 428 24 N 00024 : Square du 8 mai. Parcelle AR-119 645m2. Zone Uh. Changement des fenêtres
ABF : non concerné
CCPN : en cours d'instruction
Avis de la commission : favorable

- DP 027 428 24 N 00025 : Rue de Vitot. Parcelle AB-179/4113m2. Zone Uh. Installation de panneaux photovoltaïques
ABF : non concerné
CCPN : en cours d’instruction
Avis de la commission : favorable. Les panneaux solaires doivent être intégrés au volume de la toiture avec une pose à fleur. Ils devront présenter une teinte assurant un fondu avec les éléments de couverture : capteurs solaires et cadres.

- DP 027 428 24 N 00026 : Avenue de la Libération. Parcelle AE-125 – 1818m2. Zone Uh. Réfection couverture
ABF : en cours
CCPN : en cours d’instruction
Avis de la commission : favorable

- DP 027 428 24 N 00027 : Rue des 40 acres. Parcelle D-348 – 692m2. Zone Uh. Aménagement des combles
ABF : en cours
CCPN : en cours d’instruction
Avis de la commission : favorable

- DP 027 428 24 N 00028 : Rue du Tour de Ville Nord. Parcelle AC-21 – 144m2. Zone Uh. Réfection toiture – Changement velux
ABF : en cours
CCPN : en cours d’instruction
Avis de la commission : favorable

- DP 027 428 24 N 00029 : Rue des remparts. AV-47 – 772m2. Zone Uh. Ravalement de la façade
ABF : en cours
CCPN : en cours d’instruction
Avis de la commission : favorable

Points d’information

Le 5 février 2024, un arrêté du Préfet a prescrit un diagnostic archéologique dans le parc du château, soit sur une superficie de 16827 m2. Ce diagnostic comprend une phase d’exploration du terrain et une phase d’étude. Il doit fournir des informations nécessaires pour décider ou non la réalisation d’une fouille archéologique et ses modalités.

La MADE (Mission d’Archéologie du Département de l’Eure) a été mandatée pour intervenir dans le cadre d’une convention. Elle interviendrait du 13 au 24 mai. Le diagnostic sera ensuite remis à la commune au mois de septembre 2024.

Des actions de découverte des métiers et des travaux inhérents à ce projet avec les élèves du collège pourraient voir le jour lorsque les travaux seront en cours, de façon similaire à ce qui s’est passé lors des travaux d’urgence sur le château. De même, la Made va intervenir prochainement auprès des écoles pour présenter le résultat de leurs recherches archéologiques sur le château.

Prochaine commission le mardi 30 avril 2024

Monsieur Jean-Baptiste Marchand demande pourquoi une DP panneaux solaires rue de Vitot est favorable contrairement à celle route de Beaumont.

Madame Anita Le Merrer explique que le projet n’est pas assez détaillé.

Madame Natacha Brunet revient sur des informations demandées en commission sur la place Aristide Briand.

Madame Anita Le Merrer répond qu'elle a fait le tour de la place et a constaté que les fenêtres sont en PVC dans la majorité des cas.

DCM 2024-046- Convention relative au diagnostic d'archéologie préventive pour les travaux du Vieux château

Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 modifiant la loi n°2003-707 du 1^{er} août 2003 relative à l'archéologie préventive, reprise par le Code du Patrimoine ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Normandie 28-2024-409 du 05/02/2024 prescrivant la présente opération d'archéologie préventive, notifié au Département de l'Eure 12/02/2024 ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Normandie du 19 février 2024 notifiant l'attribution de la présente opération d'archéologie préventive à la Mission archéologique départementale de l'Eure ;

Madame l'Adjointe demande au conseil municipal d'autoriser la signature de la convention, jointe à la convocation, qui a pour objet de définir les modalités de réalisation, par le Département, de l'opération de diagnostic archéologique prescrit par l'arrêté 28-2024-409 à LE NEUBOURG (27) Vieux Château, sur les parcelles AV 67, 89p, 90, 91, 93p, 96.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- Autorise Madame le Maire ou un adjoint délégué à signer la convention avec la Mission archéologique départementale de l'Eure pour le diagnostic d'archéologie préventive prescrit par arrêté 28-2024-409 du 5/02/2024.

Adopté à l'unanimité,

VOIRIE - RESEAUX - ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT

Compte-rendu de la commission du 4 avril 2024

Étaient présents : Mesdames VAUQUELIN, CHEVALIER, LE MERRER, DUPONT, Messieurs BRONNAZ, DAVOUST, DETAILLE, CABOT, DELAUNAY, LEFEBVRE, ONFRAY.

Absents excusés : Messieurs BARBIER, CHERRIER,

Services techniques : Monsieur LESUEUR.

Plaine de jeux

Les travaux ont commencé le lundi 12 février par le décapage. Les intempéries ont retardé l'avancement des travaux. Le Pumptrack est maintenant sorti de terre. Le dénivelé des bosses, des creux, et des virages est bien visible. Le Skate parc est en cours de réalisation, avec à chaque extrémité une surélévation permettant de prendre de la vitesse pour franchir les obstacles, puis pour remonter le pan incliné, afin de pouvoir repartir en sens inverse pour d'autres obstacles. La piste en béton va être coulée en deux fois. Le temps de séchage du béton sera de 3 semaines. Le City stade est remonté. Le gazon synthétique est posé, et a été lesté avec du sable. La table de Teqball est posée sur une dalle de béton.

Aménagement des abords de l'hôpital

L'aménagement touche à sa fin. Les éclairages Led au sol ont été posés. Le tracé du cheminement en pépites est réalisé du haut du parking jusqu'à l'entrée de l'Ehpad.

Rue Guilbert

Les travaux d'effacement des réseaux aériens sont terminés. Les poteaux ont été enlevés le 4 avril. Comme pour la rue Bioche, nous profitons pour refaire le tapis d'enrobé de la rue avec la CDC, plus la contribution du SIEGE d'un montant TTC de 8 796€. La CDC prend en charge le tapis d'enrobé allant du pied du mur côté gauche en descendant vers la rue Tour de Ville Nord, jusqu'à la bordure du trottoir côté opposé. Les bordures et les pavés côté gauche seront démontés pour un coût de 58 402,45€ TTC, ainsi que les pavés côté droit pour un coût de 12 824,34€ TTC. L'entreprise Colas va effectuer ces travaux.

Piste d'athlétisme

Les tracés de la piste d'athlétisme n'étant plus aux normes, nous en avons profité pour faire des petites réparations, et nettoyer la piste. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Sandmaster pour 9 942€ TTC. Les nouveaux tracés ont été effectués avec 2 couches de peinture pour la piste, plus les zones des agrès, du saut en hauteur et longueur, et du javelot pour un coût total de 13 199,12€ TTC.

Terrain de football synthétique

Les travaux d'entretien : extraction des impuretés, aspiration des poussières, décompactage et nivelage de la matière de lestage, et redressage des fibres de gazon, plus la réparation du revêtement du sol zone de penalty ont été réalisés pour 2736€ TTC. A cela, s'ajoute le coût du contrôle périodique pour 2894,40€ TTC.

Eclairage sur les voiries communales

Les 3 mâts d'éclairage public route de Pont de l'Arche devant Ajinomoto sont posés, et en service. Les autres mâts de la rue sont également équipés d'éclairage à Led. La route de Conches et l'avenue de la Libération le sont également. Route de Louviers, les 11 mâts sont dans un état de vétusté avancée (date des années 90). Un mât vient de tomber sous l'effet du vent. Un devis a été demandé pour les remplacer.

Avant-projet de l'aménagement de la rue du tour de ville-Nord

Le projet consiste en l'aménagement de la deuxième partie de la rue du Tour de Ville-nord. Il s'agit de valider le tracé du projet afin de lancer l'étude : une ligne droite avec un dôme de surélévation au niveau de chaque intersection, l'un avec la rue Bioche, et l'autre avec la rue du Docteur Couderc, identique à celui existant avec la rue Guilbert.

Questions diverses

NEANT

Madame Natacha Brunet demande si une consultation des habitants est prévue pour aménagement de la rue du Tour de ville Nord.

Madame le Maire indique qu'une consultation sera faite. Pour l'instant, on est au stade d'un avant-projet.

Monsieur Arnaud Cheux précise que le travail consiste à présenter un projet structurant et d'enlever les hypothèses qui ne sont pas recevables.

BATIMENTS COMMUNAUX – CADRE DE VIE

Compte-rendu de la commission du 4 avril 2024

Étaient présents : I. VAUQUELIN, F. BRONNAZ, MN CHEVALIER, A. LE MERRER, E. DUPONT, F. DAVOUST, P. DELAUNAY, J. LEFEBVRE, L. CABOT, D. ONFRAY, E. DETAILLE

Absents excusés : H. LEROY, S. CHERRIER

ORDRE DU JOUR

Cimetière : bancs

De nombreux visiteurs faisaient remarquer l'absence de bancs dans le cimetière. Trois bancs ont été commandés chez BPN, route de Beaumont au Neubourg, pour la somme de 995 € HT. A cela, il faut ajouter 120€ HT d'achat de matériaux pour la réalisation des trois dalles de béton, réalisées par nos agents en régie.

Contrat de maintenance chauffage

La commune a rédigé une consultation pour la maintenance des chaudières communales. Cette consultation a été envoyée à tous les plombiers/chauffagistes du plateau et des environs. Un cahier des charges a été rédigé pour l'entretien des chaudières gaz, pour le CTA, pour les adoucisseurs d'eau, pour les systèmes de ventilation et pour les réseaux de distribution d'eau chaude avec en particulier, pour le cinéma, le gymnase, la salle du Haut-phare et la gendarmerie, une intervention possible le samedi. Sans entrer dans le détail du cahier des charges, on note dans le paragraphe, remplacement de pièces « Tout remplacement de pièces défectueuses fera l'objet d'un devis et d'un accord donné par le service demandeur », hormis les petites pièces courantes.

Plusieurs sociétés ont retiré le dossier. Après avoir effectué une visite complète obligatoire des sites, seules trois entreprises ont envoyé leurs offres.

Après analyse des mémoires techniques, la Société GAZ 27 a été retenue.

Nouvel agent polyvalent

La commune a recruté pour une période de 6 mois, un agent polyvalent au service Bâtiment. Il est titulaire d'un CAP de maçonnerie, d'un CAP de peintre, avec une bonne expérience en carrelage et placoplâtre. Cet agent intérimaire va permettre à la collectivité de rattraper son retard sur de petites réparations.

Régulation des pigeons

Afin d'avoir un éclairage professionnel sur la population de pigeons sur la ville, la commune a décidé de commander un audit à une société spécialisée dans ce domaine. Il s'agit de la Société DOVE BOSTERS. Celle-ci intervient sur des sites que nous avons pu interroger. L'audit consiste à évaluer la population de pigeons, d'identifier leurs lieux de nourriture et de sommeil.

A la remise de cet audit, des propositions seront faites à la commune. Le coût de celui-ci est de 1 500 € HT.

Nettoyage toiture église

Suite aux visites régulières de nos agents sur les bâtiments, nous avons constaté que le toit de terrasse de l'église devenait inaccessible tant l'épaisseur des fientes de pigeons était importante par endroits, 20 cm. Ce qui a fini par provoquer des refoulements d'eaux de pluie sous toiture et donc des infiltrations visibles de l'intérieur. Les gouttières, les gargouilles ne pouvant plus jouer leur rôle, il devenait urgent d'intervenir. La société STH qui avait été choisie l'année dernière pour nettoyer et réparer l'intérieur a, de nouveau, été sollicitée. L'intervention, réalisée les 20, 21, 22 et 23/03, a fait apparaître des attaques acides sur le zinc dues aux fientes de pigeons. Elle a aussi fait apparaître de nombreux trous d'entrée dans le grillage posé il y a 1 an et que des pigeons revenaient dans le clocher.

En plus du nettoyage prévu, il a fallu de nouveau réparer les trous faits par les pigeons. Cette fois-ci, du grillage à béton a été employé. Le montant de l'intervention s'élève à 10 752 € HT pour un poids de 3 340 kg.

Intervention flèche de l'église

Vue de face, la flèche de l'église apparaissait bien droite. Vue de côté, une inclinaison était constatée. L'opportunité d'une intervention pour le remplacement d'ardoises nous a permis d'aller voir son état avec les représentants de la DRAC, l'architecte des Monuments Historiques, maître d'œuvre du diagnostic sanitaire, l'entreprise Pimont, le vendredi 22 mars.

Le mardi 26 mars, une deuxième intervention, sur toute la journée, a permis le démontage de la flèche, la mise hors d'eau du clocher et la pose d'un paratonnerre.

Le coût de cette opération :

- remplacement des ardoises et diagnostic 1 950,00 € HT soit 2 340,00 € TTC.
- intervention pour la flèche 7 725,00 € HT soit 9 270,00 € TTC.

Stade Marcel Guillot.

La piste du Stade Marcel Guillot devant être nettoyée et retracée aux nouvelles normes (voir CR commission voirie), nous en avons profité pour effectuer des réparations au niveau des sauts en hauteur et longueur pour un montant de 1 608,00 € TTC.

DCM 2024-047 Avis du CM relatif à la consultation du public sur installations classées Sté Linière DU Ressault

Madame le Maire rappelle que la consultation du public relative à la demande d'enregistrement par la société Linière du Ressault pour l'implantation d'une unité de teillage et d'un bâtiment de stockage couvert ouvert type préau, prescrite par arrêté préfectoral du 2 février 2024, portée à la connaissance du conseil municipal du 20 février 2024, est close depuis le 8 avril 2024, sans observation du public.

Conformément à l'article R. 512-46-11 du Code de l'environnement, le conseil municipal est invité à donner son avis avant le 23 avril 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- N'a pas d'observation sur le projet ci-dessus désigné.

Adopté à l'unanimité,

Questions diverses

Monsieur Jean-Baptiste Marchand demande si des travaux sont prévus chemin d'Epegard.

Madame le Maire précise que les deniers publics ne seront engagés que si le riverain aura tenu ses propres engagements sur les travaux.

*Madame le Maire informe les conseillers d'un changement de date pour le conseil municipal du mois de juin qui aura lieu le **24/06** au lieu du 17 initialement prévu.*

Fin de séance à 22h03.

Prochain conseil municipal le 21 mai 2024.

Procès-verbal du 15 avril 2024

Le 15 avril deux mille vingt quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, à la mairie, salle de conseil.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Evelyne DUPONT, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabel COUDRAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.



Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Francis BRONNAZ à Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Hélène LEROY à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Jean LEFEBVRE à M. Didier ONFRAY, M. Philippe DELAUNAY à M. Francis DAVOUST.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY.

Absente non excusée : Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Secrétaires de séance : Mmes Caroline CHOPIN, Isabel COUDRAY.

- DCM 2024-032- Approbation du Compte de gestion du budget principal – Exercice 2023
- DCM 2024-033- Approbation du Compte administratif du budget principal – Exercice 2023
- DCM 2024-034- Affectation du résultat comptable du budget principal – Exercice 2023
- DCM 2024-035- Vote du budget primitif du budget principal – Exercice 2024
- DCM 2024-036- Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024
- DCM 2024-037- Approbation du Compte de gestion - Budget Assainissement - Exercice 2023
- DCM 2024-038- Approbation du Compte administratif - Budget Assainissement - Exercice 2023
- DCM 2024-039- Affectation du résultat comptable Municipal - Budget Assainissement - Exercice 2023
- DCM 2024-040- Vote du budget primitif Municipal - Budget Assainissement - Exercice 2024
- DCM 2024-041- Approbation du Compte de gestion – Budget Lotissement de la Gare – Exercice 2023
- DCM 2024-042- Approbation du Compte administratif – Budget Lotissement de la Gare - Exercice 2023
- DCM 2024-043- Vote du budget primitif – Budget Lotissement de la Gare - Exercice 2024
- DCM 2024-044- Vote des subventions - associations – 2024
- DCM 2024-045- Tarifs des spectacles validés en commission
- DCM 2024-046- Convention relative au diagnostic d'archéologie préventive pour les travaux du Vieux château
- DCM 2024-047- Consultation du public pour les installations classées de la Sté Linière du Ressault-Avis du CM-

Prénom Nom	Fonction	Signature
Isabelle VAUQUELIN	Maire	
Caroline CHOPIN	Secrétaire de séance	
Isabel COUDRAY	Secrétaire de séance	

